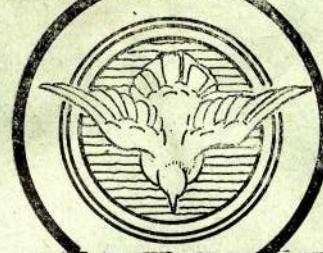




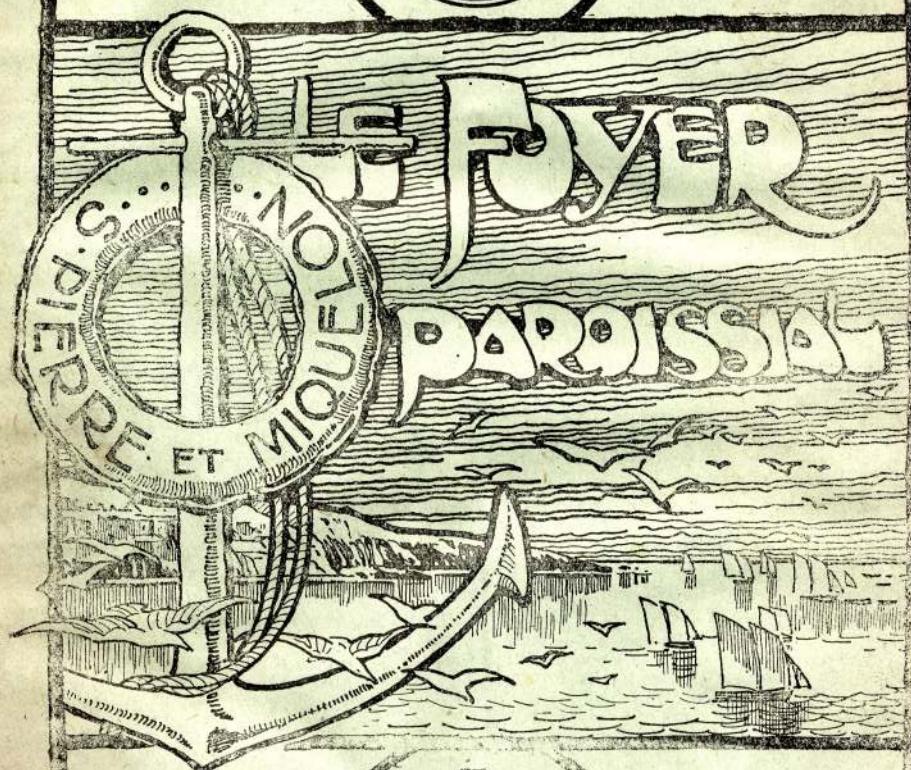
4<sup>me</sup> Année

N° 38



JANVIER-  
FÉVRIER,

1927



ABONNEMENT  
servi par la Poste

France . . . 8 fr.

Etranger . . . 10 fr.

ADM. NISTRATION

Au Presbytère  
de Saint-Pierre





## Paroisse de Saint-Pierre

### CALENDRIER DU MOIS DE MARS 1927

1 Mardi gras. — Après la messe de 8 h., exposition du St Sacrement. — Le soir, à 6 h., Complies et bénédiction.

2 Mercredi des Cendres et commencement du Carême. — A 8 h., bénédiction et imposition des Cendres, puis messe avec chants. — Le soir, à 8 h., Office : instruction, imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin, bénédiction du St Sacrement.

3 Jeudi. — A 5 h. 1/2, projections (Catéchisme et Histoire Sainte) pour les enfants de l'école communale. — A 8 h., Exercice de l'Heure Sainte pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

4 Vendredi. — 1<sup>er</sup> du mois. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., chemin de la Croix, amende honorable au Sacré-Cœur et bénédiction.

5 Samedi. — 1<sup>er</sup> du mois — A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet, litanies et bénédiction.

N. B. — *Le samedi*, pendant le Carême, l'*Angelus*, à midi, est récité debout.

6 Dimanche. — 1<sup>er</sup> du Carême et du mois. — Exposition du T. S. Sacrement à la Grand'messe et aux Vêpres. — Après le Salut, procession mensuelle. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

8 Mardi — 2<sup>me</sup> du mois — St Jean de Dieu, conf. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

9 Mercredi. — Ste Françoise Romaine — Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence. — Le soir, à 8 h., instruction et salut.

10 Jeudi. — Les Quarante Martyrs. — Le soir, à 5 h. 1/2, projections (Catéchisme et Histoire Sainte) pour les enfants des écoles libres.

11 Vendredi. — Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence. — Le soir, à 8 h., chemin de la Croix, et bénédiction.

12 Samedi. — St Grégoire le Grand, conf. — Jour des Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.

15 Mardi. — Le soir, à 8 h., cercle d'études pour les jeunes filles.

16 Mercredi. — 3<sup>me</sup> du mois. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office : instruction de Carême et bénédiction.

17 Jeudi. — St Patrice, apôtre de l'Irlande. — A 5 h. 1/2, séance de projections (Catéchisme et Histoire Sainte) pour les enfants de l'école communale.

19 Samedi. — St JOSEPH, Epoux de la B. V. Marie. — A 7 h. 1/2, messe (avec chants) pour la paroisse et pour tous les Fidèles de la Colonie. Communion générale des Mères chrétiennes et des Enf. de Marie. — Quête (ainsi qu'à l'office du soir) pour les Ecoles chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Complies, sermon, Consécration à St Joseph et bénédiction du St Sacrement.

*Voir la suite du Calendrier page 18.*

MESSES. — *D'intanches et fêtes*: 6 h. 1/2, 8 h. et 10 h.

*Jours de semaine*: 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h. — Le jeudi, à 8 h., messe des Ecoles.

*VÊPRES*. — *Dimanches et fêtes* : à 2 h.

*Confessions*: Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1<sup>er</sup> vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.



## Le Carême

C'est un temps de pénitence.

A notre époque, on parle beaucoup de sports, d'entraînement physique. Or le Carême est pour nous une période d'exercice, d'entraînement spirituel d'où l'âme doit sortir plus alerte, plus vigoureuse pour le combat contre le démon et contre nous-mêmes.

Chacun peut se dire que bien souvent il a été vaincu dans le combat spirituel, et cela en commettant le péché. Or tout péché — qui est une offense faite à Dieu — exige une réparation. Il faut expier nos fautes par une pénitence volontaire, ou attendre la justice de Dieu. La première solution est la meilleure...

La vraie pénitence est dans le cœur : il faut toujours commencer par exciter en nous un vrai repentir de nos fautes. Mais le corps ayant eu sa part dans les fautes commises, il est nécessaire qu'il ait aussi sa part dans l'expiation.

Ces grandes vérités nous sont prêchées par l'Eglise ; elles sont rappelées d'une façon plus pressante dans les prescriptions qui suivent :

### CALENDRIER DU MOIS DE MARS (*Suite*)

20 Dimanche. — 3<sup>me</sup> du Carême et du mois. — A la messe de 7 h. 1/2, Communion mensuelle des jeunes filles. —

*Après les vêpres, sermon pour l'ouverture de la Mission des hommes et des jeunes gens.*

N. B. — Cette semaine, jusqu'à vendredi inclusivement, il y aura chaque soir, à 8 h., une instruction spéciale pour les hommes et les jeunes gens. Ceux-ci sont invités à prendre place dans les bancs de la nef, les tribunes étant fermées.

24 Jeudi. — St Gabriel, archange. — A 5 h. 1/2, séance de projections (Catéchisme et Histoire Sainte) pour les enfants des écoles libres.

25 Vendredi. — L'Annonciation de la B. V. Marie. — A l'Office du soir (*Mission des hommes*), quête dite « pour la Mission ».

26 Samedi. — A 7 h., messe et communion mens. des Enf. de Marie. — Dans la soirée, confessions des hommes.

27 Dimanche. — 4<sup>me</sup> du Carême. — La 1<sup>re</sup> messe aura lieu à 6 h. 3/4, avec chant du *Credo* et communion générale des hommes. — Après la messe, chant du *Magnificat*. — 2<sup>me</sup> messe à 8 h. 1/4. — Aux vêpres, sermon pour la clôture de la Mission des hommes et bénédiction apostolique.

*Ouverture de la Mission des Enfants au-dessous de 15 ans.*

N. B. — La Mission des Enfants dure 3 jours: lundi, mardi et mercredi, avec, à 7 h. 3/4, prière du matin et sainte messe; à 11 h. 1/4 et à 4 h. 1/4, instruction.

29 Mardi. — Le soir à 8 h., cercle d'études pour les jeunes filles.

30 Mercredi. — Confession des Enfants. — Le soir, à 8 h., office du Carême.

31 Jeudi. — A 8 h., Messe et Communion générale des Enfants, avec bénédiction apostolique. — Pendant la messe, quête dite « pour la Mission ». — Le soir, à 5 h. 1/2, séance de projections (Catéchisme et Histoire Sainte) pour les enfants de l'école communale.

**PRESCRIPTIONS de Mgr le Préfet Apostolique**

POUR LE CARÈME DE 1927 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE.

Article 1<sup>er</sup>. -- Nous rappelons aux Fidèles des Iles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Eglise comme pratiques de pénitence.

Art. 2. -- La *loi d'abstinence* interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. -- Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assaisonnement des aliments maigres à la graisse. -- Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. -- Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année ; chaque mercredi de Carême (1) ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. -- La *loi du jeûne* prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes, des pâtes et une petite quantité de poisson. -- L'usage des œufs est interdit à la collation. -- Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. -- Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60<sup>me</sup> année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps ; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. -- D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et vendredis ; les 3 jours des Quatre-Temps. -- On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. -- Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. -- Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. -- En

(1) Au lieu du Samedi (*Indult du 30 juin 1923*).



cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. -- Les personnes égulièrement dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. -- Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. -- Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

Art. 10. -- La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé ; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. -- Conformément à une prescription du 4<sup>me</sup> Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe ; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques, si ce n'est que, de l'avis de son propre pasteur, il juge plus à propos de différer la communion pendant quelque temps, pour une cause juste et raisonnable.

Art. 12. -- Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 27 mars, 4<sup>me</sup> dimanche du Carême, et finira le 26 mai, jour de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 13 février 1927.

Ch. HEITZ, *Préf. Apost.*



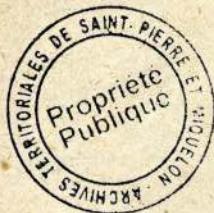
**La Chapelle de Langlade.** -- Sa réalisation se précise. C'est Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, si aimée à St-Pierre et Miquelon, qui donnera son nom et assurera ainsi son patronage à la construction projetée.

Ainsi a-t-il été décidé par Monseigneur dans une entrevue (6 janvier) avec la Rde Mère Prieure du Carmel de Lisieux — la propre sœur de la chère petite Sainte. La vénérée Mère Agnès a voulu elle-même s'associer à cette Oeuvre et contribuer, par son offrande, à la réaliser. Son exemple nous n'en doutons pas, aura des imitateurs nombreux ; et cela permettra de commencer les travaux dès le retour de la bonne saison.

Les dons peuvent être adressés à Monseigneur. On peut aussi les déposer dans le tronc spécial qui se trouve à l'église, à côté de l'autel de la chère Sainte.

Rappelons qu'on peut s'inscrire, dès à présent, en vue de procurer à la future chapelle de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus tel ou tel objet du mobilier nécessaire.

Rappelons, en outre, qu'aucun ex-voto ne doit être offert sans avoir, préalablement, reçu l'approbation de Monseigneur.



## La Bonne Page

### 12. — LE SAUVEUR PROMIS ET ATTENDU

**L**A Religion primitive consistait en ces éléments essentiels : Croyance en Dieu, Auteur du Monde, Souverain de l'Univers, Père des hommes, Maître de la vie et de la mort ; Survivance de l'âme humaine dans l'au-delà de cette vie ;

Distinction du bien et du mal, des choses défendues et des choses permises, du sacré et du profane ;

Notion du péché et de son expiation ;

Nécessité de la prière, de l'offrande et du sacrifice ;

Organisation et maintien de la famille ;

Attente d'un futur Sauveur ...

Et ainsi, faisant le bien selon la connaissance qu'ils en avaient, les hommes pouvaient sauver leurs âmes, en correspondant à la grâce de Dieu.

Malheureusement, une sorte de contrefaçon religieuse, la Magie (1), ne tarda pas à surgir, en opposant au Sacerdoce, à la Croyance, à la Morale et au Culte du vrai Dieu, des sorciers, des sociétés secrètes, des rites magiques, des maléfices, et tout cet ensemble de superstitions et de pratiques, dites païennes, qui s'adressent aux créatures inanimées, aux astres, aux âmes des morts, aux esprits, au démon lui-même, et qui, s'attachant comme un parasite et un chancre à la Religion primitive, l'ont déformée et, souvent, rendue méconnaissable.

C'est dans cet état misérable que, aujourd'hui encore, nous retrouvons de nombreuses populations de civilisation inférieure, en Afrique et en d'autres parties du monde.

Ces temps reculés échappent à nos recherches. Nous savons seulement par l'Écriture qu'à une certaine époque, une race avait été élue, celle de Seth, pour être la gardienne de la Vérité. Mais cette race s'étant elle-même pervertie, Dieu purifia la terre qu'elle habitait en la noyant sous cette grande inondation qu'on appelle le Déluge, auquel échappa le juste Noé, avec sa famille, dans l'arche qu'il s'était bâtie. Noé eut trois fils, Sem, Cham et Japhet, en qui la tradition voit les ancêtres des familles sémitique, hamitique et aryenne.

Plus tard, à des dates que l'Histoire commence à déterminer d'une manière plus ou moins vague, s'élevèrent ces vieilles civilisations dont on retrouve aujourd'hui les traces, dans l'Asie Mineure, dans l'Inde, en

(1) Sous ce nom on entend ici l'ensemble des pratiques pseudo-religieuses par lesquelles on prétend forcer les puissances invisibles à donner ce qu'on leur demande.



Chine, en Égypte, en Grèce, à Rome, et dont chacune comporte une religion particulière, selon les superstitions qui la caractérisent.

En même temps, toujours pour garder la Vérité intacte, assurer le maintien de l'intégrité de sa Parole, rappeler les Promesses primitives et préparer à l'avènement du Sauveur, Dieu se choisit en Chaldée, dans la postérité de Sem, une famille dont Abraham fut le chef. Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob ou Israël, et Jacob eut douze fils qui furent les ancêtres des 12 tribus composant le peuple juif ou hébreu. Tous ces anciens sont appelés les **Patriarches**, c'est-à-dire les chefs des familles antiques.

Ce fut dans ce peuple, qui reçut alors le nom de « peuple de Dieu », que Dieu suscita Moïse, auquel il donna ses Commandements écrits et qui organisa les Juifs en nation.

Après Moïse, vinrent les **Prophètes** (1), chargés, à des intervalles plus ou moins éloignés, de rappeler au peuple la vraie Religion et la futur venue du Sauveur.

A la fin, les temps étant accomplis, Dieu envoya Celui qu'il avait promis dès le commencement, que tant de générations d'hommes avaient attendu, et qui venait apporter « la paix aux âmes de bonne volonté » : NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

MGR LE Roi

(A suivre)

---

## Paroisse de Saint-Pierre

### Actes paroissiaux du 15 Janvier au 15 Février 1927

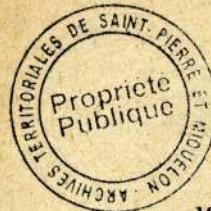
---

**BAPTÈMES.** — Ont été baptisés et sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise :

Le 20 Janvier : VIGNEAU, Jean-Alexandre-Théophile-Henri. Parrain : Alexandre Vigneau ; marraine : Blanche Poulain. — 23 Janvier : ABRAHAM, René-Noël-Marcel-Henri. Parrain : Noël Malenfant ; marraine : Bernadette Derible. — 24 Janvier : STACEY, Alicia-Albertine. Parrain : Georges Flanigan ; marraine : Eleva Flanigan. — 2 Février : JACCACHURY, Pierre-Marie-Clément. Parrain : Noël Lesénéchal ; marraine : Marie Thébault. — 3 Février : PETIT-PAS, Thérèse-Victoria-Eugénie. Parrain : Eugène Vigneau ; marraine : Antoinette Dismard.

---

(1) Prophète (grec *prophētēs*), homme inspiré de Dieu dans ce qu'il dit ou annonce



MARIAGES. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage :

*Le 20 Janvier : LETOURNEL, Eugène-Joseph-Marie et PICHON, Gabrielle-Eugénie. — 24 Janvier : LETOURNEL, Saint-Martin-Pierre-Paul et POUEITH, Albertine-Marie. — 29 Janvier : SIOSSE, Jean-Baptiste-Alfred-Albert et LANGLOIS, Blanche-Marie-Thérèse. — 12 Février : VIDAL, Gaston-Maurice-Joseph et ZAVALA, Jeanne-Argentine-Eugénie.*

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, en attendant la résurrection des corps :

*Le 18 Janvier : GARBART, Edgard, 21 ans. — HEUDES, Amanda, 29 ans. — 21 Janvier : LARRALDE, Emmanuel-Charles, 36 ans. — FOURÉ, Célestin-Auguste, 54 ans. — 22 Janvier : IRVIGINE, Eulalie-Adèle, 62 ans. — 26 Janvier : COSTE, Mélanie-Rose, 48 ans. — 29 Janvier : CORMIER, Joséphine, 59 ans. — 7 Février : DERIBLE, Pierre-Narcisse, 43 ans. — 12 Février : BÉCHET, Julia-Caroline, 57 ans. — 15 Février : CORMIER, Paul-Charles-Théophile, 4 mois. — REVERT, Jacques-Paul-Marie, 4 mois.*

---

## Le Retour de Monseigneur (5 Février).

---

**I**L était attendu, avec quelle impatience !

Enfin c'est sûr : le vénéré Prélat est arrivé à Halifax, après, paraît-il, une traversée assez dure et deux jours de retard. Il prendra passage à bord du *Pro Patria* mardi soir, 1<sup>er</sup> février; et si la mer est favorable, il sera ici jeudi prochain.

Mais la mer est mauvaise !

Dès la soirée de mercredi, 2 février, c'est la tempête, avec une forte baisse de température. Devant les vagues en furie, le *Pro Patria*, d'abord, essaie de tenir, et met « en cap », afin de rester dans les parages de Saint-Pierre. Pour l'empêcher de sombrer, on jette par-dessus bord le chargement de gazoline qui encombre le pont. On vide les caissons d'eau douce, une cinquantaine de tonnes. Tout l'équipage est sur le pont « pour un coup de chien », et déblaye à coups de hache les blocs de glace qui ont démesurément grossi dans l'incessant déferlage des vagues.

Et cela n'améliore guère la situation, car il faut se résigner à mettre le bateau « en fuite ».

Cependant l'attitude énergique et calme du commandant Ropers et le dévouement de l'équipage dans cette lutte émouvante inspirent confiance aux passagers. D'ailleurs la Providence veille ! A Saint-Pierre, sûrement, comme à bord, on prie le Sacré-Cœur et la chère petite Sainte de Lisieux.



Un moment d'accalmie. — « Vous doutiez-vous, Monseigneur, confie le Commandant, que nous étions à deux doigts de notre perte ? — Je m'en doutais !.. »

Ce n'est que le vendredi matin que le *Pro Patria* vire de bord et cingle vers Saint-Pierre. Mais c'est encore la brume, et c'est la neige. Le lendemain seulement, vers 7 heures, on peut reconnaître la côte ouest de Langlade, puis la Pointe de Savoyard, puis le Grand Colombier.

Dix heures ! Trois coups de sirène retentissent : c'est le *Pro Patria* qui annonce son arrivée. Malgré le mauvais temps, une partie de la population est accourue sur le quai pour recevoir les « rescapés ».

Les cloches de l'église sonnent à toute volée. Le *Pro Patria* accoste : il est beau à voir dans l'épaisse carapace blanche qui enveloppe le pont, le bastingage, tout le grément.

Voici Monseigneur ! Bien des mains se tendent vers lui... Cette chère population Saint-Pierraise semble si heureuse de le revoir !

Le cortège se rend à l'église ; et Monseigneur, assisté de l'un des Pères, monte à l'autel pour une messe d'action de grâces, pendant laquelle le grand orgue accompagne un vibrant *Magnificat* et d'autres cantiques de circonstance.

Pour fêter le retour du vénéré Préfet Apostolique, les différentes œuvres paroissiales ont préparé une soirée en son honneur. Elle a lieu le mardi soir, 8 février, dans la salle des fêtes du Foyer paroissial : celle-ci s'est trouvée archicomble. Tour à tour les enfants des écoles : Sainte-Croisine, Pensionnat St-Joseph, Collège St-Christophe, les Enfants de Marie, l'Avant-Garde ont paru sur la scène, avec chœurs, compliments, chansonnettes, monologues, ballets... de quoi assurer une soirée familiale des plus délicieuses.

## Avis aux Pensionnés de la Marine

*Du Journal Officiel (15. 1. 27):*

Les pensionnés sur la Caisse des Invalides de la Marine et sur la Caisse nationale de prévoyance sont invités à déposer dans le plus bref délai, au Trésor, le certificat d'inscription de leur pension, en vue de sa révision par application des dispositions de l'article 53 de la loi des Finances du 19 décembre 1926 qui accorde certaines augmentations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927.

Le même article de la loi prévoit que le supplément pour enfant sera porté à cent francs et qu'il sera payé, en ce qui concerne la caisse des Invalides, jusqu'à l'âge de seize ans au lieu de treize ans. Les pensionnés sur cette dernière caisse ayant des enfants âgés de plus de 13 ans et de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1927 devront joindre à leur certificat d'inscription, pour chacun de ces enfants, un bulletin de naissance et un certificat de vie.



## Echos du Mois

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1927.)

*Port de Saint-Pierre.* — Les entrées, du 15 janvier au 15 février, ont été de 6 vapeurs et de 23 voiliers.

*Travaux à l'église.* — La fin de l'automne avait été consacrée à des réparations à la chapelle du Sacré-Cœur et à la sacristie : examen du toit et changement des chassis de fenêtres. L'occasion se présente alors de donner à la chapelle du Sacré-Cœur une décoration un peu plus en rapport avec la sainteté du lieu. M. Eugène Vigneau apporta le concours de son expérience ; et sa patience inlassable mise au service de son goût de *signeur* recouvrira les murs de teintes agréables de marbre et de faux bois. Aussitôt après, il transporta ses chevalets à N.-D. de Lourdes pour encadrer l'autel d'arcades romanes d'un bel effet.

Pendant ce temps, le marteau retentissait aux tribunes ; et bientôt un banc supplémentaire s'étagea au-dessus des bancs existants, à la grande satisfaction des hommes qui ne seront plus réduits, faute de place, à se masser dans le couloir.

Au fond de l'église a été, enfin, placé l'autel de la chère petite Sainte de Lisieux. Déjà on se plaît à l'orner et bientôt la sainte Messe pourra y être célébrée.

*La Ligue Eucharistique.* — Cette fervente association qui groupe plus de 220 enfants a eu, le 13 janvier, sa petite fête annuelle. A l'issue de la messe où tous ces chers enfants avaient reçu la sainte communion, trente de leurs petits camarades et de leurs petites compagnes prirent rang parmi les « Tharcisius » et vinrent recevoir des mains du prêtre l'image bénié de l'enfant martyr de l'Eucharistie. Puis tous ensemble firent le renouvellement de leurs promesses, s'engageant une fois de plus à consoler le Cœur de Jésus par leur piété et leurs bonnes œuvres.

*Accident au quai.* — Pendant le déchargement des marchandises du « Pro Patria », le 21 Janvier, le pont de madriers qui reliait le terre-plein du quai aux blocs de béton de l'alignement futur céda sous le poids de nombreuses caisses de whisky et s'écroula. Il s'en fallut de peu qu'il n'y eut des accidents graves à déplorer, car la circulation était intense et les ouvriers nombreux. Cela nous fait souhaiter l'achèvement rapide, si longtemps attendu, de l'important travail entrepris l'an dernier.

*Conférence de Monseigneur.* — Le mardi, 8 février, la population Saint-Pierraise a fêté, au Foyer paroissial, dans une soirée très réussie, le retour à Saint-Pierre de Mgr Heitz, Préfet Apostolique. Dès le lendemain, dans une intéressante causerie de plus d'une heure, Monseigneur a rendu compte de son voyage en France, de ce qu'il avait vu, de ce qu'il avait fait. La salle était trop petite, comme la veille ; et cependant, seules les grandes personnes y avaient été admises ; on se pressait dans les coulisses de la scène et jusque dans la salle des acteurs.

Monseigneur a commencé par rappeler qu'il est parti pour France afin de



prendre part à la réunion capitulaire qui devait donner un nouveau Supérieur Général à la Congrégation du St-Esprit, en remplacement de S. G. Mgr Le Roy, gravement malade et démissionnaire.

Son but était aussi de promouvoir certains intérêts spirituels et matériels de nos îles. Il s'agissait, en particulier, d'organiser des conférences pour faire mieux connaître notre colonie et y attirer, si possible, de nouvelles recrues, afin d'enrayer le danger de dégénérescence qui menace la population, à cause des fréquents mariages entre proches.

Le Ministre des Colonies, M. Léon Perrier, et les Chefs des divers Services du Ministère ainsi que M. Fougère, député de l'Indre et notre délégué au Conseil Supérieur des Colonies, ont fait au Préfet Apostolique un accueil des plus encourageants. Le Ministre informa les Préfets d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan de l'intention de Mgr Heitz, en les priant d'en aviser les sous-préfets, maires et chefs de l'Inscription maritime auxquels Mgr Heitz aurait à se présenter. Et le Ministre avait ajouté : « Ces mesures montaient de nature à assurer à Mgr Heitz l'accueil qu'il désire pour le succès de sa propagande. Il voudra bien entrer directement en rapport avec les préfets des départements précités et leur préciser, en temps utile, les localités où il compte se rendre ».

Sous le haut patronage de M. le Ministre des Colonies, Mgr Heitz devait trouver bon accueil dans le monde officiel ; et il en a été ainsi, dans les nombreuses conférences qu'il a faites.

Ce serait trop long de relater les détails typiques qui ont marqué telle ou telle de ces conférences, par exemple à St-Malo où, grâce à M. Laisney, Monseigneur a pu parler au grand casino, après avoir été présenté par M. Jos. Clément, doyen des St-Pierrais de Saint-Servan, et où il eut la satisfaction de saluer toute une colonie St-Pierraise ; à Cancale, où la superbe salle de St-Méen s'est trouvée trop petite : à Dinard-St-Enogat ; à St-Coulomb ; à St-Brieuc, où présidait Mgr l'Evêque ; à St-Quay-Portrieux ; à Paimpol, etc., etc.

Dans toutes ces localités, ainsi qu'à Mulhouse, à Lyon, à Paris et ailleurs — dans 11 départements — Monseigneur a parlé de nos îles et de ses habitants. Il a rappelé que les St Pierrais ne sont pas des gens de couleur, ni des alcooliques comme l'ont souvent insinué maints journaux d'Amérique et même de France. Il a montré que, chez nous, il y a moyen de vivre et qu'il y a de la place pour les bonnes volontés et les santés robustes auxquelles l'espace manquerait dans la mère-patrie. Il a exprimé le vœu de voir arriver à St-Pierre de nouvelles recrues, soit pour participer à la pêche locale, souvent merveilleuse, soit pour apporter le concours d'un métier.... Et les journaux, sur l'initiative des autorités officielles, n'ont pas manqué d'annoncer ces réunions, et d'en rendre compte, comme l'a fait *la Dépêche Coloniale* (N° du 12. 1. 27.), quand Monseigneur, invité au banquet de la Société de Géographie Commerciale, a eu l'occasion de parler des îles St-Pierre et Mi-quelon devant une assistance d'élite où s'étaient rencontrés M. Louis Marin, Ministre des pensions, et M. Pierre Godin, Président du Conseil municipal de Paris.

Une question intéressante a été soulevée au Ministère des Colonies au sujet du logement du Préfet Apostolique, — logement, on le sait, très modeste et même, comme on est convenu en haut lieu, « pas assez convenable ». Monseigneur a demandé que le Service local veuille bien contribuer, pour



sa part, à la construction du presbytère projeté, qui serait aussi la résidence du Supérieur Ecclésiastique. Nul d'ailleurs n'ignore que, dans ce pays où le Concordat n'a pas été abrogé, la Colonie n'a pas eu à assumer de bien lourdes charges pour le service du culte, en particulier depuis novembre 1902, quand un incendie a détruit l'église et le presbytère. C'est Mgr Légasse qui a construit l'église actuelle ; et la vieille maison qui sert, insuffisamment, de presbytère est une propriété privée.

Dans ses déplacements, Monseigneur a rencontré nombre d'amis de St-Pierre : S. G. Mgr Légasse, Evêque de Périgueux, qui a tant fait pour le bien moral et matériel de notre Colonie ; M. Louis Légasse, armateur, tout disposé à favoriser l'installation à Miquelon et à Langlade des nouvelles recrues qui viendraient à se présenter ; le R. P. Oster qui semble rajeuni dans son poste de supérieur du Noviciat des Missionnaires à Orly, mais dont le cœur est resté à St-Pierre ; l'abbé Courtois, ancien aumônier de la « Ste-Jeanne d'Arc », et combien d'autres auxquels il a pu montrer qu'à St-Pierre on n'est pas en décadence matérielle ou morale.

Monseigneur a parlé aussi de son pèlerinage à Lourdes, où il a porté le souvenir des St-Pierrais, et des visites qu'il a été amené à faire :

au monastère de N.-D. de Belval où il a présidé la cérémonie des voeux perpétuels de Sœur Marie-Victoria Detcheverry, une Miquelonaise ;

à St Joseph d'Allex, dont le *Lis*, bulletin mensuel, apporte aux nombreux abonnés de St-Pierre des nouvelles toujours si intéressantes ;

à Lisieux, où il a prié près des Reliques de la chère petite Sainte, et où il a pu voir sa soeur, actuellement Prieure du Carmel.

Il a montré comment, au Ministère des Colonies, dans sa visite d'adieu, on lui a su gré, d'une façon expressive, de tout ce qu'il avait fait, pendant son séjour en France, pour St-Pierre et Miquelon, et comment un des principaux fonctionnaires avait été amné à lui faire cette remarque : « Qu'est-ce que nous ferions, dans plus d'une de nos colonies, sans les missionnaires... ? »

A Cherbourg où il s'est embarqué le 20 janvier, avec M. Louis Andrieux et sa mère, il a eu le plaisir de saluer M. Houyvet, ancien commandant du *Pro Patria*, et M. Wiley, jadis consul des Etats-Unis à St-Pierre, et actuellement consul à Cherbourg.

En forme de conclusion, Monseigneur a ainsi résumé sa causerie si captivante : « St-Pierre et Miquelon sont, à présent, un peu mieux connus en France. A la Providence — et au Service local — de favoriser l'arrivée de recrues nouvelles.

« En haut lieu, il a pu s'expliquer en toute liberté sur plusieurs questions qui intéressent notre chère Colonie ; et l'accueil reçu lui permet d'espérer — jusqu'au bout — des solutions favorables ».

Cette péroration a été soulignée par de vifs et longs applaudissements, preuve qu'on sait gré à Mgr Heitz de tout ce qu'il a fait en vue de la prospérité spirituelle et matérielle de la Préfecture Apostolique.

*Vague de froid.* — C'était bon pour le *Foyer* de janvier de noter les douleurs inaccoutumées de la température à l'aurore de la nouvelle année. Depuis, l'hiver s'est établi en maître dans nos régions ; il a accumulé la neige dans les parties basses et contre les murs ; il a décoré les vitres des maisons d'arabesques inimitables, ralenti la circulation des voitures et des piétons et aussi, hélas ! rendu presque inhabitables maints foyers où le charbon manque



et où des murs démunis de *clabords* protègent mal contre un vent de -- 15° ou -- 20°.

*Le pain.* -- Le *Journal Officiel* du 15 janvier marquait une légère diminution du prix du pain. Heureuse nouvelle quand l'hiver empêche le travail ! Mais voici que, vers le 10 février, un bruit circule : « Il n'y a plus de farine à St-Pierre. » C'était un peu exagéré, mais si peu ! A force de surveillance et de rationnement, on a pu attendre le bateau expédié au Canada pour renouveler le stock réglementaire. Il n'y avait plus que 4 barils de farine en magasin.

*Mouvement des passagers.* — Sont arrivés, le 19 Janvier, par le « Pro Patria » : MM. A. Demontreux, L. Hardy ; M<sup>me</sup> O Lechevallier et sa fille Aimée.

Sont partis, le 24 Janvier, par le « Pro Patria » : MM. A. Briand, M. Dagort, G. Landry, Cl. Ozon.

Sont arrivés, le 5 Février, par le « Pro Patria » : Mgr Ch. Heitz, Préfet Apostolique ; MM. L. Andrieux, R. Morazé, E. Rebman ; M<sup>me</sup> P. Andrieux.

Sont partis, le 14 Février, par le « Pro Patria » : M. et M<sup>me</sup> B. Cantaloup et enfant.

### Au sujet des colis postaux. -- *Du Journal Officiel* (30. 1. 27) :

A compter du 1<sup>er</sup> février, l'échange des colis postaux entre la France et la Colonie se fera par l'intermédiaire de l'Office des Postes du Canada.

Les colis seront insérés dans des dépêches closes formées par le bureau d'échange de Cherbourg pour celui de St-Pierre et expédiés par la voie des paquebots de la Compagnie « Canadian Pacific ». A Halifax, les dépêches en question seront remises au vapeur postal qui dessert nos îles.

Cette organisation permettra de réaliser une importante diminution du tarif, ainsi que le montre le tableau comparatif ci-après :

Colis postaux	VOIE d'Angleterre ancienne	VOIE directe (via Halifax) nouvelle
Jusqu'à 1 kilogramme .....	21 fr. 25	8 fr. 25
De 1 kilogramme à 3 kilogrammes ..	28 fr. 25	14 fr. 00
De 3 kilogrammes à 5 kilogrammes ..	34 fr. 25	
De 5 kilogrammes à 10 kilogrammes ..		24 fr. 75

Elle permettra, en outre, de porter à 10 kilos le poids maximum des colis postaux échangés avec St-Pierre et Miquelon. Ces colis seront passibles d'une taxe inférieure à celle d'un colis de 3 kilos acheminé via Londres. C'est dire qu'à tous points de vue la nouvelle voie présentera de sérieux avantages sur le régime en vigueur jusqu'ici.



## Un peu de notre Histoire

**S**ous ce titre, le *Foyer paroissial* a publié jusqu'ici des documents épars relatifs aux familles qui sont venues coloniser nos îles.

Nous espérons qu'il nous sera possible, dans un avenir prochain, de les compléter et de les coordonner, de façon à présenter une histoire succincte de la Colonie.

En attendant, nous profiterons encore des collaborations bienveillantes (P. A. D. et E. S.) qui ont été si appréciées jusqu'à présent, pour offrir à nos lecteurs quelques pages intéressantes au sujet du passé de St-Pierre et Miquelon.

### Paroisse de St-Pierre

La paroisse de St-Pierre date de 1689. La première église, que les habitants venaient de construire, fut alors inaugurée par Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, qui laissa pour la lessiver un prêtre séculier, bientôt remplacé par un Récollet.

Le premier curé de St-Pierre, dont le nom soit connu, fut le P. Antoine, qui se trouvait là entre 1691 et 1707; il se vit contraint de quitter son poste à l'arrivée des Anglais.

A la reprise de possession (1763), un Jésuite, le P. de Bonnecamps, aumônier du Gouverneur M. Dangeac, se chargea provisoirement du ministère, en attendant l'arrivée du premier Préfet Apostolique, M. François Bécquet (1767). A partir de ce moment, le Séminaire du St-Esprit établi à Paris, fournit régulièrement le clergé de la Préfecture.

Démissionnaire en 1775, M. Bécquet eut pour successeur M. Paradis, puis M. Longueville, qui se trouvait encore à Miquelon en novembre 1793, dix mois après l'arrivée des Anglais.

La paroisse de St-Pierre fut réorganisée, en 1816, par M. Ollivier, qui reçut de Rome le titre et les pouvoirs de Vice-Préfet Apostolique (26 février 1820).

Voici la liste des curés de St-Pierre pendant le siècle dernier :

MM. Ollivier (1816-1841) ; Charlot (1841-1853) ; Le Helloco (1853-1866) ; Le Tournoux (1866-1892) ; Tibéri (1892-1899) ; Légasse (1899-1912).

Après eux est venu Mgr Oster, puis Mgr Heuz, de la Congrégation du St-Esprit, tous deux, comme leurs prédécesseurs, préfets apostoliques. Le curé actuel est le R. P. Adolphe Poisson, de la même Congrégation ; il est ainsi le 9<sup>me</sup> curé de St-Pierre depuis 1816, et le 15<sup>me</sup> depuis la fondation de la paroisse.

La nouvelle église, en ciment armé, due au zèle infatigable de Mgr Légasse, fut commencée en 1905 et inaugurée le 1<sup>er</sup> décembre 1907. Elle a été dédiée



« aux Saints Coeurs de Jésus et de Marie, sous le vocable de *l'Etoile des Mers* et de Saint Pierre ».

Bien que Saint Pierre soit le patron de la paroisse, la grande fête populaire, chez nous, reste toujours l'Assomption, comme au temps des vieux Acadiens.

A. D.

## Chronique de l'Île-aux-Chiens

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1927)

Rien à extraire des Registrés de la Paroisse.

*A l'école communale* — M<sup>me</sup> G. Letournel vient d'être appelée à l'école de St-Pierre : elle a été remplacée par M<sup>me</sup> G. Plantegenest.

*Téléphone sans fil.* — On sait qu'un poste a été installé à l'île ; mais il est actuellement abandonné, et cela depuis la suppression de la Gendarmerie. Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal s'en est entretenu.

*Service solennel.* — La chronique du mois précédent avait annoncé un service pour le repos de l'âme de l'abbé J.-B. Métayer. Il a été célébré le 20 janvier, avec le concours du Clergé de St-Pierre. Malgré le vent et la pluie, une cinquantaine de St-Pierrais étaient venus y assister. On voyait parmi eux trois Religieuses de St-Joseph : leur présence évoquait le souvenir de celles qui du temps du regretté défunt, se dévouaient à l'éducation chrétienne des enfants de la Paroisse. Dès la veille, la Société des Marins de l'Île, dont l'abbé Métayer était un des fondateurs, avait fait chanter un premier Service à son intention. Les paroissiens de N.-D. des Marins ont prouvé par là qu'ils ont la mémoire du cœur, suivant la recommandation de l'Apôtre St Paul.

*Fête patronale de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires.* — En l'absence de Monseigneur, elle a été présidée, le 16 janvier dernier, par le R. P. Poisson, son remplaçant, qui a bénit la nouvelle bannière des jeunes filles portant les images du Sacré-Cœur et de N.-D. des Victoires.

*Spectacle rare.* — C'est celui qu'a offert, le samedi 5 février, le *Pro Patria*, rentrant en rade. Vu de l'île, on eut dit un iceberg fantastique à cause de l'énorme couche de glace dont il était enveloppé.

---

**A Vendre** Une maison située rue de la Fauvette, comprenant 8 pièces. S'adresser à M<sup>me</sup> Vve Servain, à Saint-Pierre

---

**A Vendre** : Une propriété sise rue Truguet, ancienne École Sainte-Croisine, comprenant maison, jardin et cour. — S'adresser à M<sup>e</sup> Enguehard, notaire.



## La Confession du Juif

**J**EAN est caporal. C'est un de mes amis les plus braves. Sa frimousse de fillette porte à peine quinze ans. Aussi pose-t-il, très sérieusement, au « paternel » envers les vieux barbons de son escouade.

Parmi ses « enfants » — comme il les appelle — se trouvait le fameux Youp, dont je n'ai jamais su le vrai nom : pauvre Juif, reconnaissable du plus loin qu'on apercevait son profil et semblant toujours demander grâce au passant, tant on l'avait accoutumé aux horions.

En vertu de ses devoirs de « père », Jean s'était constitué le défenseur de l'opprimé. Il faisait acte d'autorité en arrêtant les vilains tours.

Youp n'était pas d'une tribu riche : jamais de colis pour lui. Et les copains sans méchanceté, se figuraient que la zone de camaraderie aux armées, si vaste pourtant, ne pouvait pas comprendre les fils d'Israël. Jean le dédommageait en lui abandonnant, sinon la meilleure, du moins la plus grosse part des paquets volumineux que, chaque quinzaine, confectionnait la maman.

Youp ne le quittait plus d'une semelle, ce qui gênait parfois le fier caporal, mais, au fond, le flattait plus encore. Et tout naturellement, à force de protections et de colis partagés, Jean avait fini par aimer le pauvre Youp.

— Vous devriez entreprendre sa conversion, lui dis-je un jour.

Il éclata de rire :

— Lui ! mais il ne croit ni à Dieu ni à diable ! Il n'est pas plus juif que chrétien ou ture. Quand des fois on discute entre nous sur la religion, il se met à rigoler. Vous voulez qu'il ait une croyance ? Il n'a pas d'âme.

J'eus beau le gronder, le raisonner : rien n'y fit.

— Je vous dis qu'il n'a pas d'âme.

Or, l'autre jour, Jean m'est arrivé, très ému ; et voici ce qu'il m'a confié :

— J'étais, cette nuit, en patrouille avec Youp et trois autres. Nous avions rencontré une patrouille boche. On leur avait tiré dessus et, ma foi, je crois bien qu'on leur en a descendu deux ou trois. Mais ils ont amoché mon Youp ! Le pauvre type avait une balle dans le ventre. Il gémissait, que j'arrivais pas à le faire taire ! J'ai dit aux deux autres de filer et, avec Marcel, nous l'avons ramené.

Seulement voilà-t-il pas qu'une mitrailleuse boche nous aperçoi : avec les gémissements qu'il faisait, fallait s'y attendre. Heureusement qu'il y avait pas loin un trou de marmite : on s'y met tous les trois.

Alors ce pauvre Youp me prend et me tire à lui :

— Jean, qu'il me dit, dis moi vrai, c'est il grave ce que j'ai là ?

— Oh ! que je lui dis, oui et non.

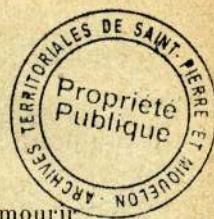
— Combien de temps est-ce que j'ai encore à vivre ?

Moi, qui croyais qu'il se frappait, je lui réponds :

— Trente ans, si tu n'strapes pas de rhume de cervier.

D'autant plus que je n'en savais rien, moi, s'il allait mourir ou pas.

Alors il me serre encore plus contre lui :



— Jean, blague pas, je sens que je m'en vais. Ecoute, je peux pas mourir comme ça. Faut que tu me confesses.

— Alors, que je lui dis, c'est toi qui blagues ! C'est pourtant pas le moment, surtout là-dessus : tu sais bien que j'aime pas ça.

Mais pas du tout, il ne blaguait pas.

— Jean, qu'il me dit, j'ai bien réfléchi : y a que la vraie religion qui a pu te faire si bon pour moi ; je veux mourir dans cette religion-là. Faut que tu me confesses.

Ce que j'étais embêté ! Que faire ?... Lui refuser ? C'était le rendre plus malade... Le confesser ? Mais je suis pas curé, moi !... Vrai, j'aurais mieux aimé que le capitaine m'envoie prendre la mitrailleuse qui nous tirait dessus.

Tout à coup, une idée subite.

— Mais, que je lui dis, tu peux pas te confesser, puisque tu n'es pas baptisé : ça ne compterait pas.

— Eh bien ! lors, qu'il me répond tout de suite, baptise-moi.

Ça oui, je crois que je pouvais le faire, n'est-ce pas ?... Alors, j'ai pris de l'eau qu'il y avait justement là, dans notre trou de marmite... Dame ! je ne sais pas trop si elle était propre, vu qu'il faisait nuit ; mais comme c'était pour Youp, ça ne fait rien, il n'était pas regardant à ces choses-là, — et je l'ai baptisé... C'est-il ça qu'il fallait faire, Monsieur l'Aumônier ? Oh ! oui, je sais la formule, soyez tranquille, j'ai bien appris mon catéchisme autrefois...

Mais ça ne lui a pas suffi, à ce Youp. Il voulait absolument que je le confesse. Ce que j'étais embêté ! Enfin, je me suis dit qu'il valait mieux ne pas le chagriner, que je ferais semblant, et puis que je vous en parlerais après.

J'ai dit à Marcel de se boucher les oreilles, vu qu'il ne pouvait pas bouger, rapport à la mitrailleuse, et j'ai dit à Youp :

— Vas-y maintenant que tu es chrétien, ça peut marcher.

Alors il m'a sorti tout un fourbi. Ce qu'y avait ! Je comprends que ça lui pesait sur le cœur, le pauvre type ! Moi je ne savais pas quoi lui dire après ; alors j'ai récité un « Notre Père » et puis je lui ai dit d'avoir bien confiance dans le bon Dieu qui est tout ce qu'il y a de meilleur.

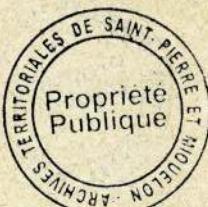
Ah ! ce qu'il était heureux, ce pauvre Youp ! Il m'a embrassé et je crois qu'il pleurait. Moi, je me tenais à quatre pour ne pas faire autant.

Nous avons attendu quelque temps encore pour tromper la mitrailleuse ; et nous avons tout de même pu, avec Marcel, ramper jusqu'à la tranchée en traînant Youp. Mais dame, là, quand nous avons regardé le pauvre type, il était mort. Ça m'a fait un coup ! Je suis encore tout chose, comme si c'était mon frère qui était mort...

...Mais d'abord, dites, qu'est-ce qu'il faut que j'en fasse, de ses péchés ?

Louis LENOIR,  
aumônier de la... division coloniale,  
(*Mort au champ d'honneur*).





## Chronique de Miquelon

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1927)

BAPTÈME. — Est devenue enfant de Dieu et de l'Eglise,  
Le 21 Janvier : PETIT PAS. Marie-Anne-Fernande. Parrain : Fernand Dismard  
marraine : Emilie Michel.

*Embarquement du dernier lot de morues.* — Quelques milliers de quintaux étaient restés dans les saleries . les pêcheurs avaient hâte de les expédier. Le vapeur « Jacques-Pierre » est venu les chercher vers la fin de janvier. L'opération de l'embarquement a été dure, à cause du froid et d'un violent noroît.

*Carnaval.* — Les voyages à la montagne, c'est-à-dire les travaux au dehors étant empêchés par le mauvais temps, d'aucuns profitent de cela pour faire un réclame anticipée.... au Carnaval. Et ce sont des fêtes !

Dire que c'est une bonne idée, on ne peut pas le dire.

*Au dernier moment.* -- La farine allait manquer à Miquelon quand le « Dangeac » est venu, le 22 février, renouveler la provision. Les glaces, heureusement ! n'ont pas empêché ce voyage.

---

**A Vendre:** DORIS et MOTEUR, marque Acadia.  
S'adresser à M. Richard Slaney, à Saint-Pierre,

---

**Léon Briand**

St-Pierre et Miquelon

Appareils **KODAK**, pellicules, papiers  
et tous produits photographiques.

Phonographes Pathé.

Disques Pathé à saphir et à aiguilles  
Cinémas et Films Pathé-Baby

Prises de vues cinématographiques.

Pianos A. Bord, de Paris

Violons, Accordéons, Harmonicas

---

**Etablissements Félix Tauzin et Cie**

Négociants-Commissionnaires  
Importateurs-Exportateurs

**106, Rue Belleville, Bordeaux.**

Produits Alimentaires

Vins et Spiritueux

Droguerie. - Tissus

Tous produits d'Europe et d'Amérique

---

Pour prix-courants et renseignements  
s'adresser à **M. Léon BRIAND**,  
Agent gén. pour St-Pierre et Miquelon



**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)**

**HOTEL LALANNE**  
QUAI DE LA RONCIÈRE

**Lespagnol Frères**  
QUAI DE LA RONCIÈRE

Appareils de chauffage en tous genres.  
Pose de prises d'eau. Spécialités d'installations de salles de bains et de cabinets inodores.

**Vve Andrieux et Fils et Leméac**

Agents exclusifs et dépositaires:  
Champagne « Piper Heidsieck », Reims.  
Cognac « Godet Frères », La Rochelle.

**Poulangerie L. LEFRESNE**

Fourniture de pain pour la ville et les navires - Pain de fantaisie  
Ouvert à toute heure.

**Newfoundland Store Co**

Commission. - Consignation  
Représ. des moteurs américains L. A.  
Agents des marbreries Générales  
(Gourdon) de Paris.  
Alimentations - Tissus - Confections

**Vve Andrieux et Fils**

Rue du Barachois

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries  
Bois du Canada.  
Commission - Importation - Exportation  
Représentation.

Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et  
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône).  
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Ver-  
mouth Cinzano.

**C.P. Chartier et Cie,**  
Vins et Spiritueux.

**PÉCHERIES DE FRANCE**  
Agence de St-Pierre  
Commissions - Consignations - Denrées  
Vins et Spiritueux

**HOTEL ROBERT**  
Quai de la République

**Louis Hardy Legranvillais,**

AGENT Imperial Oil Limited  
Great West Wine Co  
Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne  
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes.  
Fournier-Demars de Bourges —  
Liqueurs.

**Folquet Frères**

Agents Champagne « Heidsieck » mono-  
pole — Ship brokers — Importateurs de  
toutes les marques de Whiskies et de  
Liqueurs.

**J. Nicolas,**

Vins et Liqueurs — Alimentation — Arti-  
cles de fumeurs — Sacs et papiers d'em-  
ballage — Cigarettes Nationales.

**Pierre DERIBLE**

Prés du Patent Slip.  
Constructeur naval breveté  
Travaux et réparations en tous genres

**C. P. Chartier et Cie,**

Représentant de la Maison Peugeot  
Bicyclettes.

**LA MORUE FRANÇAISE ET  
SÉCHERIES DE FÉCAMP**

Sous-agence Nord  
Denrées de toutes sortes.

**PIERRE COGNY, rue Borda**

Epicerie - Liqueurs - Légumes - Article  
divers.

**Le meilleur des reconstituant**

**VIN DU CAP CORSE**

recommandé aux personnes faibles.  
Se trouve dans les principales épiceries

**HABILLEZ-VOUS**

AU « NEW-YORK STORE » !  
Grand choix de Robes, Tailleurs, Man-  
teaux, Costumes et Pardessus pour  
tout âge. — Meilleures qualités pour les  
mêmes prix.

**SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)****American House**

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière

**Madame Vve Bailly**

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soirées - Fourrures - Parfums.

**Auguste DÉROUET**

Constructeur breveté de navires - Entrepreneur en tous genres.

**A. Dugué**

Boucherie — Charcuterie — Légumes — Œufs, etc. — Fournisseur des navires.

**ALBERT BRIAND**Rue de la Poudrière.  
Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.**La Morue Française  
& Sècheries de Fécamp**

Armement à la grande pêche et au long-cours. Service postal entre St-Pierre et le Canada. Approvisionnements généraux

**A. MAUFROY**

Quai de la République.

Commission - Représentation - Importation - Exportation.

**A. ROULET**Boucherie - Charcuterie.  
Commission - Consignation.**Pension Restaurant**

Madame Cadet - Etcheverry, Quai de la Roncière.

**GAUTIER Joseph**

Boucherie - Charcuterie - Légumes divers, œufs etc., Fournisseur des navires.

**« NEW-YORK STORE »  
MONTESINOS ET SESS**

Le plus grand choix de Modes et Nouveautés françaises et américaines.

**Julien MORAZÉ**

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation Alimentation - Liqueurs - Tissus - Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres.

**Représentant***Cognac:* Maison Bisquit-Dubouché, Jarnac*Champagne:* V<sup>e</sup> Cliquot-Ponsardin, Reims*Vins fins:* Roseheen et C<sup>r</sup>, Bordeaux.*Armement:* Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon.*Morues:* Société des Sècheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux.*Armement:* Maison Ch Leborgne, Paris.*Assurance Maritime:* The Board of Underwriters of New-York, N.Y.*Assurance contre l'incendie:* Phoenix Insurance Co limited of London, L.*Moteurs marins:* The Hubbard Motor Co, Connecticut.**La Banque Canadienne de Commerce**

Siège social, TORONTO, Canada.

Actif au delà de 500.000.000 dollars.

Capital versé: 20.000.000

Fonds de réserve: 20.000.000

*Affaires de Banque en général*

580 Succursales au Canada, en outre à Terre-Neuve, Yukon, Antilles Anglaises, Cuba, Mexique, Etats-Unis et Angleterre. Correspondants dans toutes les parties du monde. — Pour la France en particulier: Banque Nationale de Crédit — Barclays Bank (Overseas) Limited — Crédit Commercial — Crédit Lyonnais Société Générale.

Nous acceptons des dépôts en dollars ou en francs sur lesquels nous payons 3 % d'intérêt dans notre département d'Epargnes.

*Consultez-nous pour vos envois d'argent, placements, etc.*

Nous apporpons les mêmes soins à toutes les transactions, quelle que soit leur importance.

**Heures de bureau:***Matin: 10 h. à 11 h. 30. Soir: 1 h. à 4 h.**Agence de St-Pierre et Miquelon.*G. D. DALLAIRE,  
*Direcleur.*

Imp. du « Foyer Paroissial », -- Le Gérant: J. Cardinal.